

INTERPELLATION URGENTE

Auteur PDCC, par Sidney Kamerzin
Objet Permanence de Sierre
Date 06.05.2019
Numéro 2.0271

Actualité de l'événement

La réorganisation hospitalière est en cours, en particulier concernant les urgences/permanences.

Imprévisibilité

Rien ne laissait présager que la permanence de Sierre pourrait être remise en question, surtout après la suppression des urgences en 2015.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Une Permanence est nécessaire à Sierre pour répondre aux besoins de patients qui n'ont pas de médecins de famille et aux patients qui sont en séjour touristique dans la région (Val d'Anniviers, Crans-Montana, etc.).

En 2014, les habitants de Sierre et Région ont vécu une première limitation de la disponibilité des Urgences de l'Hôpital régional avec la fermeture des urgences durant la nuit. En automne 2015, les Urgences sont définitivement fermées et remplacées par une Permanence médicale qui fonctionne sur le mode actuel, à savoir avec des horaires définis les jours ouvrables de 9h à 18h.

Cette permanence offre un service très apprécié des patients, notamment ceux qui n'ont pas de médecin de famille, ou pour les patients de villégiature, ou pour ceux qui doivent consulter suite à un accident ou problème aigu.

Cette permanence offre également un service très apprécié des médecins, qui estiment que la Permanence est utile et même nécessaire, notamment en cas d'absence ou de situation particulière.

La réorganisation hospitalière en cours, en particulier la réfection du plateau des urgences de Sion, conduira-t-elle à la condamnation définitive de la Permanence de l'Hôpital de Sierre ?

Cette fermeture serait très dommageable et priverait les habitants de la région de la seule offre disponible sans rendez-vous. Sierre serait la seule ville du Valais romand sans aucune disponibilité de type urgence ou permanence.

La notion de coût sera vraisemblablement évoquée, mais le service public en matière de santé doit primer.

Conclusion

Sur la base de ce qui précède, le Conseil d'Etat, respectivement le DSSC, peuvent-ils indiquer quelle est la vision concernant la Permanence de Sierre et confirmer le cas échéant que la Permanence de Sierre sera maintenue ces prochaines années.